AR Prefecture

005-210501615-20250430-250215-DE
Reçu le 12/05/2025

Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1

Commune de LA SALLE LES ALPES

n°25.02.15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 23 avril 2025
Date d'affichage : 23 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le trente avril à dix-neuf heures,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents : Emeric SALLE, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLES, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gaspard BOREL, Natacha SALLE.

Excusés :
Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO,
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Muriel FINE,
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE,
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Paul FIGVED

Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance.

Objet : Autorisation d'utilisation des parcelles communales au lieu-dit Glaize - Aménagement piste de ski « lacets supérieurs » par SCV Domaine Skiable

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'améliorer le service et le confort des usagers, SCV Domaine Skiable souhaite reprofiler la piste de liaison nommée « Lacets Supérieurs » afin de fluidifier le retour skieur vers le domaine de Villeneuve. En effet, le retour station pour les débutants est actuellement desservi uniquement par la piste Route de Fréjus, qui est très étroite.

AR Prefecture
005-210501615-20250430-250215-DE
Reçu le 12/05/2025

Ce projet s'appuiera en grande partie sur un chemin de liaison existant qui nécessitera, cependant, pour le raccorder au secteur :

- ✓ De traverser un espace boisé ;
- ✓ D'effectuer un nivellement à l'équilibre pour un retour fonctionnel compte tenu du profil du secteur ;
- ✓ De franchir un chemin existant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la déclaration préalable n° DP 005 161 25 O0015 déposée le 20 mars 2025 par SCV Domaine skiable pour l'aménagement d'une piste de ski « Lacets Supérieurs ».

Considérant que les parcelles communales concernées par ces travaux sont les suivantes :

- D 175 d'une superficie de 1710 m²
- D 172 d'une superficie de 810 m²
- D 170 d'une superficie de 280 m²
- D 166 d'une superficie de 2805 m²
- D 163 d'une superficie de 1000 m²
- D 161 d'une superficie de 1490 m²
- D 160 d'une superficie de 3880 m²
- D 142 d'une superficie de 2780 m²
- D 138 d'une superficie de 2870 m²
- D 136 d'une superficie de 2107 m²

Considérant qu'il convient d'autoriser le gestionnaire du domaine skiable, SCV Domaine Skiable à réaliser ces travaux sur les parcelles communales susvisées ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- ➢ **AUTORISE** SCV Domaine Skiable à réaliser les travaux susvisés sur les parcelles communales précitées sous réserve du respect de l'autorisation d'urbanisme délivrée ;
- ➢ **AUTORISE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué à l'Urbanisme, la Forêt et à l'Agriculture à signer tout document et prendre toutes dispositions se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 30 avril 2025.

Le Maire

Emeric SALLE

MAIRIE DE LA SALLE-LES-ALPES (Hautes-Alpes) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance

Jean-Michel DELBANO